

Demande de subvention

Ma classe au musée – Visites pédagogiques

Année scolaire 2025 - 2026

Conditions d'éligibilité préalables :

- **Le dossier doit être complet pour être instruit.**
- **Le dossier est à transmettre au minimum 4 semaines avant la date de sortie, et durant la période de dépôt (entre la 3e semaine d'août et le 31 mars), par courrier électronique à cdp@savoie.fr**

Contacts : Secrétariat au 04 79 70 63 60 ou cdp@savoie.fr

L'établissement scolaire

Nom de l'établissement scolaire			
Adresse postale			
Directeur.ice		Téléphone	
		Adresse mail	

La visite

Site.s visité.s					
Date.s de visite.s					
Nombre de classe(s)		Classe(s) concerné(es)		Nombre d'élèves	
Nom et prénom de l'enseignant référent					
Téléphone		Adresse mail			
Montant prévisionnel de la visite		Montant prévisionnel du transport			

Le(s) bénéficiaire(s) de la subvention : désignation

Subvention transport	
Subvention site visité	
N° de SIRET si association ou coopérative	

Autres demandes de subventions formulées

Pass-culture		Plan montagne		Autre	
Précisions, si autre					

Les pièces obligatoires à joindre au dossier de demande de subvention

Seul un dossier complet pourra être instruit

RIB du(des) bénéficiaire(s) de la subvention
Devis du transporteur
Devis du site visité()
Pour les visites chez Aqualis la proposition d'activités pédagogiques
Fiche "ma classe au musée" déposée sur la plateforme ADAGE (PDF) et <u>validée par votre IEN</u> (écoles primaires) ou <u>votre chef d'établissement</u> (collèges)

(*) Galerie Eurêka : le devis vous est transmis avec la fiche de confirmation 15 jours avant votre sortie ; le tarif des visites vous est communiqué dès votre inscription. Un accord entre la Galerie Eurêka et nos services vous permet de nous adresser ce devis après avoir déposé votre dossier de demande de subvention, mais toujours avant la sortie.

Les pièces obligatoires à transmettre à l'issue de la visite, valant justificatifs, pour le versement de la subvention

Seul un dossier complet pourra bénéficier du versement de la subvention

Facture(s) du transporteur
Facture(s) du site visité ou "avis de somme à payer des Finances publiques" (pour le site visité géré par sa Commune)

IMPORTANT :

Les devis & les factures doivent être établis au nom du bénéficiaire de la subvention.